



Vingt-quatrième session

Nairobi, 15-19 avril 2013

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Activités du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains, y compris
les questions de coordination**

**Activités du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Additif

**Examen de la structure de gouvernance du Programme
des Nations Unies pour les établissements humains**

Rapport du Directeur exécutif

1. Dans sa résolution 23/13, relative à la gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Conseil d'administration priait le Directeur exécutif d'examiner plus avant, en collaboration avec le Comité des représentants permanents, l'éventail des options possibles présentées dans l'examen préliminaire de la structure de gouvernance, effectué avant janvier 2011. Dans cette résolution, le Conseil priait le Directeur exécutif :

- a) D'envisager plus avant les réformes possibles et de choisir l'option préférée;
- b) De définir la marche à suivre pour l'étude de ces options;
- c) De rechercher un consensus sur l'option retenue par les États membres du Conseil d'administration;
- d) D'élaborer un plan d'action et de le présenter à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, si possible.

2. La première étape dans l'application de la résolution 23/13 a été la création d'un Groupe consultatif à composition non limitée chargé d'examiner la structure de gouvernance pour superviser le processus, et l'adoption du mandat pour la troisième phase du processus, à la quarante-troisième session ordinaire du Comité des représentants permanents tenue le 15 décembre 2011. Le mandat du Groupe était le suivant :

- a) Constituer quatre équipes spéciales chargées d'analyser les quatre défis en matière de gouvernance identifiés par le Groupe consultatif sur la base du rapport paru sous le titre « Review of the governance structure of the United Nations Human Settlements Programme, phase III » (HSP/GC/23/INF/7) en vue de proposer des mesures et de formuler des recommandations sur les options disponibles pour relever ces défis;
- b) Effectuer une analyse comparée de différents modèles de gouvernance;

* HSP/GC/24/1.

- c) Élaborer un plan d'action pour identifier des options envisageables sur la base du rapport susmentionné et des conclusions des travaux effectués par le Groupe consultatif;
 - d) Présenter ce plan d'action à l'Assemblée générale, à sa soixante-septième session, si possible.
3. Durant le premier trimestre de l'année 2012, les quatre équipes spéciales ont achevé leurs travaux et soumis leurs conclusions et propositions au Comité des représentants permanents, à sa quarante-quatrième session ordinaire, le 3 avril 2012. Sur la base des travaux de ces équipes, une nouvelle analyse comparée a été effectuée, par rapport à d'autres modèles de gouvernance, comme stipulé dans le mandat adopté.
 4. Le Groupe consultatif à composition non limitée a décidé qu'ONU-Habitat devrait recruter un consultant pour établir un rapport présentant l'analyse comparée ainsi qu'un rapport sur les options de gouvernance disponibles. Cette tâche a été effectuée en consultation avec les membres du Groupe. Le consultant a par la suite présenté au Groupe son rapport définitif.
 5. L'analyse comparée portait, entre autres, sur les options disponibles pour renforcer le rôle des organes directeurs d'ONU-Habitat dans les processus décisionnels, en s'inspirant d'autres modèles de gouvernance. Les questions de représentation et d'efficacité étaient également.
 6. Sur la base de l'analyse comparée, le Groupe consultatif est passé, en octobre 2012, à l'étape suivante, à savoir l'élaboration d'un rapport sur les options envisageables pour réformer la gouvernance à partir des conclusions des quatre équipes spéciales concernant la gouvernance et de l'analyse comparée.
 7. Le rapport présentant les options envisageables pour réformer la gouvernance a été soumis au Comité des représentants permanents le 19 décembre 2012, pour observations et modifications éventuelles. À l'issue d'évaluations et d'observations de la part des États membres, une nouvelle version de ce rapport a été établie et présentée au Groupe consultatif à composition non limitée à sa première réunion, le 11 février 2013.
 8. L'examen de la gouvernance a pour but de remédier aux limitations et insuffisances de la structure de gouvernance actuelle afin de veiller à ce que les arrangements institutionnels contribuent à améliorer l'exécution du mandat d'ONU-Habitat.
 9. Le rapport présente les quatre options ci-après pour une réforme de la gouvernance :
 - a) L'option « réforme de la gestion/réforme graduelle » comporte des propositions telles que l'augmentation de la fréquence des sessions du Conseil d'administration, l'élargissement de la composition du Conseil, l'intensification du rôle des autres parties prenantes et un renforcement du contrôle;
 - b) L'option « composition universelle » consisterait à établir la composition universelle du Conseil d'administration, lui conférant ainsi une représentation mondiale et faisant de lui l'organe décisionnel suprême. Le Comité des représentants permanents demeurerait un organe intersession, mais son mandat serait renforcé;
 - c) L'option « conseil exécutif » créerait un conseil exécutif pour remplacer le Conseil d'administration. Le conseil exécutif, qui resterait un organe subsidiaire de l'Assemblée générale, permettrait de mieux superviser les activités normatives et opérationnelles, se réunirait une fois par an et pourrait créer un organe subsidiaire, au besoin;
 - d) L'option « hybride » présente la plupart des caractéristiques de l'option « conseil d'administration » en y ajoutant un conseil ou une commission de haut niveau à composition élargie, qui serait un organe directeur hautement représentatif.
 10. Chaque option est décrite avec ses avantages et ses inconvénients et évaluée en fonction de quatre critères de performance, à savoir la transparence, l'efficacité, l'efficacités et la responsabilité, ainsi que l'autorité et la représentation. Le rapport dit également que la prise de décisions devrait être fondée sur la recherche d'arrangements institutionnels servant au mieux la nature du mandat d'ONU-habitat.
 11. Le processus permettant d'avancer en se basant sur les options présentées plus haut n'avait pas reçu le degré d'appui nécessaire parmi les États membres. Il a donc été convenu de mettre sur pied un groupe de facilitateurs.

12. À une séance tenue le 11 février 2013, le Président du Groupe consultatif à composition non limitée, a proposé que deux ou trois facilitateurs, qui étaient également membres du Comité des représentants permanents, travaillent ensemble pour définir les terrains d'entente possibles qui constitueraient une base pour une position convenue à soumettre au Conseil d'administration à sa vingt-quatrième session.

13. Le processus de facilitation n'a pas permis de dégager des terrains d'entente à temps pour qu'ils puissent être examinés par le Conseil d'administration à sa vingt-quatrième session. Le Directeur exécutif, par le biais du présent rapport, satisfait à l'obligation qui lui incombe de faire rapport au Conseil d'administration et attend de ce dernier qu'il décide de la voie à suivre sur cette question essentielle.

Annexe

Calendrier du processus d'examen de la gouvernance

Avril 2011 : À sa vingt-troisième session, le Conseil d'administration a approuvé la résolution 23/13 sur la gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

Août 2011 : Le Comité des représentants permanents et le secrétariat d'ONU-Habitat ont mis sur pied le Groupe consultatif à composition non limitée sur l'examen de la gouvernance qui a proposé un mandat devant guider le processus, conformément à la résolution 23/13.

Décembre 2011 : Le Comité des représentants permanents a approuvé le mandat à sa quarante-troisième session ordinaire.

Janvier à mars 2012 : Après approbation de ce mandat, quatre équipes spéciales, composées de membres du Comité des représentants permanents et du personnel d'ONU-Habitat, ont analysé les problèmes de gouvernance et formulé des recommandations éventuelles sur les fonctions à améliorer dans les domaines déficients, notamment la composition et la fréquence des réunions du Conseil d'administration.

Mars à juin 2012 : Le Groupe consultatif à composition non limitée a procédé à une analyse comparative avec d'autres modèles de gouvernance dans d'autres programmes et organisations des Nations Unies dont pourrait s'inspirer ONU-Habitat.

Juillet 2012 : Comme suite à ce mandat, un consultant a été engagé pour aider à la compilation de rapports sur les options disponibles pour la réforme d'ONU-Habitat.

Septembre 2012 : Un rapport final sur l'analyse comparative avec d'autres modèles de gouvernance a été mis à disposition.

Octobre à décembre 2012 : Le Groupe consultatif à composition non limitée et le consultant ont compilé le rapport sur l'examen des options retenues pour la gouvernance. Une première ébauche du rapport a été soumise au Comité des représentants permanents à sa quarante-septième session, tenue le 21 décembre 2012.

Décembre 2012 à février 2013 : Le rapport a été modifié, et une version finale soumise au Comité des représentants permanents à sa quarante-huitième session ordinaire, tenue le 20 mars 2013.

Février à avril 2013 : Un processus de concertation et de négociation a été mené entre les membres du Comité des représentants permanents et les groupes régionaux sous la direction des facilitateurs et du Président du Groupe consultatif à composition non limitée. Il visait à identifier les éléments permettant de dégager un consensus sur les options envisageables et les fonctions éventuelles qu'il convenait d'améliorer.
